

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le 26 septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC – J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSEOIS – M. GROSSO - JF. MARY - JC. ARAGON – J. HURTADO – B. DANIS – A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS – S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN – C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ – P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : N. SEDKI par M. ROUVIER – S. BERBEZIER par J. LAFAGE - W. BIGNON par L. FABRE

Absente : M. PEREZ

17. Subventions 2017 : compléments

Suite à diverses demandes des associations et à l'avis favorable de la commission jeunesse sport en date du 13 septembre 2017, il appartient au conseil municipal :

D'accepter le versement des subventions suivantes :

- LES CATAS BABORD	1 000 €
- LES VOILES MARSEILLANAISES	7 130 €
- YACHT CLUB	300 €

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE
À L'UNANIMITE**

Accepte le versement des subventions suivantes :

- LES CATAS BABORD	1 000 €
- LES VOILES MARSEILLANAISES	7 130 €
- YACHT CLUB	300 €

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

